



**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
RETURN BIDS TO:**

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions
Services nationaux de passation de marchés
220, 4e Avenue S.E., bureau 720
Calgary AB T2G 4X3

**RÉVISION 002 À UNE
DEMANDE DE PROPOSITION**

**REVISION 002 TO A
REQUEST FOR PROPOSAL**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de la soumission demeurent les mêmes.

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the bid remain the same.

Bureau de distribution - Issuing Office :
Agence Parcs Canada
Services nationaux de passation de marchés
220, 4e Avenue Sud-Est, bureau 720
Calgary AB T2G 4X3

Sujet - Title : Restauration de l'habitat du saumon rouge dans les affluents du lac Cheewhat - Réserve de parc national Pacific Rim		
N° de l'invitation - Solicitation No. : 5P420-19-0173/A	Date : 26 août 2019	
Amendment No. - N° de modification : 002		
N° de référence du client - Client Reference No. : n/a		
N° de référence du SEAG GETS Reference No. : PW-19-00883612		
L'invitation prend fin - Solicitation Closes : À - at : 14 :00 Le - on : 10 septembre 2019		Fuseau horaire - Time Zone HAR
F.A.B. - F.O.B. : Usine - Plant : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre - Other : <input type="checkbox"/>		
Adresser toutes demande de renseignements à - Address Enquiries to: Kirsten Sage		
N° de téléphone Telephone No. : 587-436-5795	N° de télécopieur Fax No. : 1-866-246-6893	Courriel - Email Address : Kirsten.sage@canada.ca
Destination des biens, services et travaux de construction - Destination of Goods, Services, and Construction : Voir ici		
À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE - TO BE COMPLETED BY THE BIDDER		
Nom du fournisseur/de l'entrepreneur - Vendor/ Firm Name :		
Adresse - Address :		
N° de téléphone - Telephone No. :		N° de télécopieur - Fax No. :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) - Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/ Firm (type or print):		
Signature :		Date :

Modification 002

Cette modification est apportée pour répondre aux questions de soumissionnaires découlant de la visite facultative sur place.

A. Questions et réponses

- Q1.** L'APC a-t-elle une préférence quant à l'approche ou à la voie d'accès menant aux sites à restaurer?
- R1.** L'APC donne aux soumissionnaires la possibilité de proposer un moyen respectueux de l'environnement et économiquement viable d'accéder aux sites dans le cadre du processus d'évaluation des offres. Les offres seront évaluées et cotées en fonction du plan proposé pour l'accès aux sites.
- Q2.** Qui détient le titre de propriété foncière à l'extérieur des terres de l'APC au lac Cheewahat?
- R2.** En amont du lac Cheewahat se trouve la concession de ferme forestière 44, gérée par Western Forest Products.
- Q3.** Des travaux de restauration futurs sont-ils prévus dans le parc? Comment les sites restaurés seront-ils gérés ou entretenus?
- R3.** Aucun travail de restauration sur les affluents du lac Cheewahat n'est prévu hors du cadre du projet. La gestion générale du bassin hydrographique du lac Cheewahat, y compris les sites à restaurer, sera (est) effectuée par la coordination d'activités liées au paysage, dans le contexte de la Table ronde de Cheewahat, entre les différents intervenants et gestionnaires du territoire, avec pour objectif global de ne pas nuire à l'intégrité écologique des sections anadromes des affluents du lac Cheewahat.
- Q4.** Quels travaux ont été réalisés à ce jour? De quelle façon M.C. Wright et ses associés y ont-ils participé? Est-il prévu d'installer d'autres pièges à sédiments?
- R4.** Jusqu'à présent, des pièges à sédiments (bassins) ont été construits sur les affluents S2 et S3 au début des années 2000 à l'extérieur et en amont du parc pour contrôler le transport des sédiments en aval dans les affluents. Les pièges ont été conçus et surveillés par le groupe M.C. Wright. Le piège de l'affluent S2 a été vidé et nettoyé en 2018 et en 2019. L'entretien des pièges sera un processus continu coordonné par la Table ronde de Cheewahat. D'autres pièges ont été envisagés dans le cadre de la Table ronde de Cheewahat, mais aucune décision n'a été prise.
- Q5.** Existe-t-il des rapports géotechniques ou hydrologiques pour l'un ou l'autre des affluents?
- R5.** Des rapports géotechniques et hydrologiques sont ou seront préparés et fournis au soumissionnaire retenu d'ici le 31 mars 2020.
- Q6.** Quelle est la période pendant laquelle les travaux pourront être réalisés dans les affluents sans incidence sur les poissons?
- R6.** Du 15 juillet au 15 septembre. Les poissons (saumons rouges) commencent à migrer dans les affluents à la mi-octobre.
- Q7.** Quelle est la hauteur de l'eau au débit de pointe?
- R7.** À la fin novembre et au début décembre, le niveau d'eau normal du lac et des affluents peut être de 0,5 à 1 m au-dessus du niveau actuel (le 21 août 2019).
- Q8.** Le cône alluvial (à l'embouchure de l'affluent S1) est-il le résultat du transport de sédiments en aval?

N° de l'invitation - Sollicitation No. :
5P420-19-0173/A

N° de la modif. - Amd. No. :
002

Autorité contractante - Contracting Authority :
Kirsten Sage

N° de réf. du client - Client Ref. No. :
n/a

Titre - Title :
Restauration de l'habitat du saumon rouge dans les affluents du lac Cheewhat -
Réserve de parc national Pacific Rim

- R8.** Oui. Dans le passé, le cône a pris de l'ampleur en raison du transport des sédiments en aval. Aujourd'hui, les poissons tentent même d'y frayer, mais sans remontée d'eau, ils ont peu de chances de réussir.
- Q9.** Qui est responsable du résultat final de la restauration?
R9. L'entrepreneur qui réalisera les travaux de restauration.
- Q10.** Qui s'occupera de la surveillance environnementale?
R10. Il y aura un deuxième entrepreneur qui effectuera la surveillance environnementale pendant la restauration et qui travaillera en étroite collaboration avec l'entrepreneur en restauration et l'APC.
- Q11.** L'APC préparera-t-elle une étude d'impact pour le projet?
R11. Oui, elle sera préparée avant la signature du contrat.
- Q12.** Quel est le volume de sédiments qui doit être retiré des affluents?
R12. Notre estimation est de 11 000 m³. Il pourrait toutefois y avoir un écart entre cette estimation et la réalité.
- Q13.** Y a-t-il du gravier qui convient au frai sous les sédiments déposés?
R13. Nous supposons que oui. De plus, une grande partie des sédiments déposés EST propice au frai, car le saumon coho et le saumon rouge y fraient tous deux actuellement. Il est raisonnable de supposer qu'il y a sur place une surabondance de gravier qui convient au frai.
- Q14.** Qu'en est-il des grosses pierres, des enrochements et des gros débris ligneux? Peut-on utiliser des câbles?
R14. Il faudrait apporter de gros blocs de pierre, mais il est probable qu'une quantité suffisante de gros débris ligneux pourra être trouvée sur place. Aucun câble ne sera utilisé dans les travaux demandés.
- Q15.** Est-il possible d'obtenir des données LiDAR sur l'endroit pendant la préparation de l'offre?
R15. Oui, un modèle numérique d'élévation de l'endroit basé sur des données LiDAR peut être mis à disposition des soumissionnaires pendant la préparation de leur offre.
- Q16.** Les arbres « dangereux » seront-ils enlevés?
R16. Oui, selon ce qui est nécessaire pour la santé et la sécurité, et en consultation avec l'entrepreneur en surveillance environnementale, les arbres dangereux seront enlevés (abattus) et utilisés aux endroits appropriés comme gros débris ligneux pour les travaux réalisés dans les affluents.
- Q17.** Y a-t-il des éléments culturels ou archéologiques délicats qui sont associés au lieu?
R17. Ce projet est réalisé en collaboration avec la Première Nation des Ditidaht, le gestionnaire traditionnel des terres de la région, qui appuie pleinement la démarche. L'APC a effectué une évaluation archéologique en 2018, et aucun site culturel ou archéologique n'a été recensé dans les limites du lieu visé par le projet.
- Q18.** Est-il obligatoire d'avoir des toilettes portatives sur le chantier?
R18. Les exigences liées à la gestion des travaux et du campement seront fournies dans le cadre de l'étude d'impact en cours de préparation par l'APC.

LES AUTRES CONDITIONS NE CHANGENT PAS.
